



A Paris, le 30 mars 2026

Madame Anne DEBAR
Directrice des Ressources Humaines
METTL
92055 La Défense Cedex

Objet : Alerte et sollicitation d'une réunion sur les Promotions dans le corps des ITPE

Madame la Directrice,

le SNITPECT-FO souhaite vous alerter sur l'apparition de certaines dispositions dans les fiches techniques pour le corps des ITPE, faisant partie de l'instruction ministérielle organisant la campagne de promotions 2027, publiées le 5 mars 2026.

En ce qui concerne l'avancement à IDTPE :

De nouvelles règles limitatives apparaissent. Leur énoncé interroge sur la possibilité de considérer tous les parcours des agents promouvables. Au-delà du questionnement sur leur légalité, elles ne peuvent qu'interpeller le corps social, en l'absence de taux de promotion connu pour l'année 2027, après un dernier renouvellement pour un an seulement.

A ce sujet, nous souhaitons attirer votre attention sur les effets de l'invisibilisation des dispositifs de principalats et de fins de carrière depuis l'édition des Lignes Directrices de Gestion. Au-delà du bénéfice pour les services et pour les ingénieurs, ces dispositifs contribuaient utilement aux équilibres dans la répartition des effectifs du corps dans les différents niveaux de grade. Le SNITPECT-FO réitère par la présente sa revendication de leur rétablissement explicite dans la campagne de Promotions en cours.

En ce qui concerne l'accès au GrAF ITPEHC et à ICTPE :

Il est désormais reconnu que les IC1 n'ont pas d'intérêt à accéder rapidement au grade à accès fonctionnel d'ITPEHC ; notre organisation n'a eu de cesse d'alerter l'administration sur ce point depuis la création du grade d'ITPEHC en 2017. Le SNITPECT-FO déplore l'absence de stratégie de gestion claire du GrAF et de son échelon spécial depuis leur création. Cette lacune a conduit à y promouvoir de nombreux ingénieurs n'ayant aucun avantage à en retirer, en contradiction avec l'engagement ministériel lié à PPCR de maximiser le nombre de places dans le GrAF et d'emplois d'ICTPE.

Les derniers éléments de bilan de gestion présentés ont, par ailleurs, laissé apparaître que l'administration ne mobilisait plus l'intégralité des contingents disponibles d'ICTPE (notamment du 1er groupe) depuis la fin de la gestion de l'emploi comme un grade en 2020. Le SNITPECT-FO dénonce ce choix, privant de perspectives de nombreux IDTPE.

L'attractivité du corps des ITPE a été largement entamée par une succession de contre-réformes durant la dernière décennie. L'imposition de PPCR-ingénieurs en 2017, dont les limites sont aujourd'hui démontrées, a porté un coup d'arrêt à un projet ministériel ambitieux pour le corps, qui visait à reconnaître son positionnement spécifique. Ensuite est intervenue l'imposition du RIFSEEP à la filière technique en 2021, en dépit de toute obligation réglementaire, après plus de dix ans sans aucune revalorisation indemnitaire significative. En parallèle, la fin des prérogatives de la CAP des ITPE en matière de gestion des parcours, en déclinaison de la loi de transformation de la fonction publique, n'a débouché sur aucune proposition alternative d'organisation d'un dialogue spécifique sur les sujets qui y étaient traités.

Devant l'absence d'avancée pour rétablir l'attractivité du corps, le corps social ne peut accepter que la seule réponse de l'administration consiste à remettre en cause progressivement le cadre de gestion des carrières des ITPE, en le rendant plus contraint, alors qu'il avait démontré toute sa performance lorsque ses principes étaient partagés dans notre charte de gestion et garantis en CAP. Nous déplorons que les évolutions substantielles des fiches techniques pour les promotions dans le corps des ITPE n'aient pas fait l'objet d'échanges préparatoires avec les représentants des ITPE.

Pour le SNITPECT-FO, il est urgent de rétablir un cadre clair, stable égalitaire et efficient pour que les ingénieurs puissent construire et se projeter dans leur carrière. Vous voudrez bien trouver joint à ce courrier le détail de nos analyses et de nos positions pour les promotions dans le corps des ITPE.

Nous avons l'honneur de solliciter auprès de vos services une réunion technique, pour aborder plus en détails ces problématiques majeures pour le corps des ITPE, et, sans attendre, vous demandons de bien vouloir :

- sécuriser la campagne de Promotions en cours pour les ITPE, en retirant les nouvelles dispositions dans la fiche technique pour les avancements à IDTPE,
- mobiliser l'ensemble des contingents disponibles d'emplois d'ICTPE des 1er et 2e groupes.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, madame la Directrice, l'expression de notre considération distinguée.

Luc Weinstein



Secrétaire général